Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POLITIQUE ANTICYCLIQUE ET INSERTION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Près de 900 places d'apprentissage supplémentaires ont été créées avec l'aide financière du Canton

Mises sur pied dans le cadre de la politique anticyclique destinée à faire face au ralentissement de l'économie, les mesures en faveur des places d'apprentissage ont porté leur fruit: 894 nouvelles places ont été créées à la rentrée 2009. En encourageant financièrement les entreprises à embaucher davantage d'apprentis, le Canton espérait 500 nouvelles places. C'est près du double qui ont été générées par ce dispositif.

Afin de faciliter l'accès des jeunes à la formation professionnelle, une aide cantonale en faveur des apprentis a été décidée et annoncée au printemps 2009. Selon le dispositif mis sur pied, le Canton verse aux employeurs (entreprises et communes) 5000 francs pour chaque création de place supplémentaire et 500 francs pour chaque contrat d'apprentissage renouvelé. L'objectif du Canton était le maintien en 2009 des postes d'apprentis existants et la création de 500 nouvelles places.

Au 1er novembre 2009, le dispositif a permis la création de 894 nouvelles places d'apprentissages supplémentaires et contribué à l'émergence de nouvelles entreprises formatrices: sur les 894 places supplémentaires, 565 ont été créées dans des entreprises déjà formatrices et 329 dans des entreprises qui jusqu'ici ne formaient pas d'apprentis.

En outre, 803 places ont pu être renouvelées (les entreprises ayant remplacé leurs apprentis une fois formés par de nouveaux apprentis ou de nouvelles apprenties).

Le financement de cette mesure, estimée initialement à quatre millions de francs, est assuré par le fonds cantonal de lutte contre le chômage.

Dans le contexte de ralentissement de l'économie et de pression sur l'emploi, le Conseil d'Etat se félicite du succès de cette mesure favorable à l'entrée des jeunes dans la formation professionnelle. Il salue également l'action des entreprises et leur

esprit de partenariat qui ont permis à cette action de porter ses fruits.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 novembre 2009

DEC, Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 01 DFJC, Severin Bez, directeur général de l'enseignement post obligatoire, 021 316 63 06